

La visibilité des femmes : un combat pour l'égalité

Compte-rendu du 15 mars 2024

I. Ouverture, présentation du sujet et des intervenantes :

- *Ouverture et accueil par Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel*

En préambule, M. Laurent Fabius félicite l'association Justice administrative alter-égale (JAAE) d'avoir choisi le Conseil constitutionnel pour organiser son colloque car le Conseil constitutionnel s'attelle à la même tâche que l'association, en assurant le respect du bloc de constitutionnalité, notamment le préambule de la Constitution de 1946.

Il rappelle que, très récemment, la Constitution a été modifiée pour garantir la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse, ce qui va dans le sens de l'égalité, tout en soulignant que le bout du chemin n'est pas atteint et qu'il existe encore, notamment au Conseil d'Etat et au Conseil constitutionnel, des marges de progression. Depuis le dernier renouvellement du Conseil constitutionnel, il n'y a d'ailleurs plus que trois femmes, contre quatre pour le renouvellement précédent.

Enfin, le président Fabius insiste sur l'utilité des actions de l'association pour la République.

- *Présentation des intervenant.e.s et du sujet par Sophie Rimeu et Claire Balaresque*

Christine Bard, professeure d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers, co-présidente de l'AFEMUSE, membre de l'institut universitaire de France, (autrice notamment de *Féminismes : 150 ans d'idées reçues* ; *L'histoire du pantalon* ; *Ce que soulève la jupe. Identités, transgressions, résistances* ; *Le féminisme au-delà des idées reçues...*) ;

Dalila Belaza, chorégraphe, interprète et pédagogue (à voir dans les spectacles suivants : *Rive*, Angers 28 mars, en Italie à Rimini en Juillet puis en octobre à la briqueterie à Vitry sur seine et à Lyon en novembre ; *Figures* le 22 mars à Tournefeuille, tout près de Toulouse, en Italie en mai et en août et en octobre à Paris et *On ne va pas se défiler* à Bobigny en juin) ;

Yannick Chevalier, maître de conférences de grammaire et stylistique française à l'Université Lumière Lyon 2 UMR 5317 IHRIM ;

Titou Lecoq, autrice (notamment *Les grandes Oubliées* ; *Les femmes aussi ont fait l'histoire* ; *Libérées, Le couple et l'argent...*) ;

Jessica Lopez-Escure, adjointe de la rédactrice en chef centrale de l'AFP, chargée de la diversité.

La question de la visibilité/ l'invisibilité des femmes n'est pas nouvelle, mais elle est pourtant toujours actuelle et c'est à nos yeux un point important dans le combat pour l'égalité.

Nous sommes parties du constat que l'on voyait encore trop, notamment dans nos juridictions et particulièrement au Conseil d'Etat, d'assemblées composées pour l'essentiel d'hommes avec seulement une ou deux femmes en leur sein.

Pour illustrer ce constat et pour introduire très rapidement les débats, nous allons vous montrer deux organigrammes générés, l'un concernant le Conseil d'Etat, l'autre concernant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.

Au Conseil d'Etat, si la féminisation des postes de responsabilité au sein du secrétariat général et des secrétariats de section se poursuit, **les postes de responsabilité de plus haut niveau**, qui correspondent au **bureau**, soit les postes de vice-président, de présidents de section et de secrétaire général demeurent très majoritairement occupés par des hommes au 1^{er} mars 2024 (**1 femme pour 8 hommes**).

Responsabilités de haut niveau au Conseil d'Etat
– Au 1^{er} mars 2024

	Section du contentieux (10 chambres)	Sections consultatives (5 sections)	Section du rapport et des études	Secrétariat général
Président.e / SG (Bureau)	1 blue person icon	5 blue person icons	1 red person icon	1 blue person icon
Président.e adjoint.e / SG adjoint.e / Président.e de chambre	5 blue person icons 5 red person icons	5 blue person icons 5 red person icons	1 blue person icon	2 red person icons
Délégué.e / Directeur. rice			3 blue person icons	3 red person icons
Secrétaire de section	1 red person icon	3 red person icons	1 red person icon	

Au sein des TA/CAA, si la féminisation des fonctions de greffier/greffière en chef est importante (6 femmes pour 3 hommes parmi les 9 GEC en CAA ; 12 hommes pour 26 femmes parmi les 38 GEC en TA), les fonctions de chef.fe de juridiction sont moins féminisées : **4 sur 9 des CAA sont présidées par des femmes** ; les 37 président.es de tribunaux administratifs sont, pour 25 d'entre eux, des hommes et, pour 12, des femmes, soit un **taux de féminisation de 32,4% des président.es de TA**.

Chef.fes de juridiction et greffier.ères en chef.fe au sein des TA et CAA
– Au 1^{er} mars 2024

	Cours administratives d'appel (9)	Tribunaux administratifs (37)
Président.e	5 blue person icons 3 red person icons	25 blue person icons 12 red person icons
Greffier.ère en chef.fe	3 blue person icons 6 red person icons	12 blue person icons 25 red person icons

II. Table ronde (14h45-17h)

1. On a tendance à croire que les femmes sont plus visibles aujourd’hui qu’avant, qu’elles seraient passées de l’invisibilité à la visibilité : qu’en est-il réellement ?

Sophie Rimeu :

Titiou Lecoq, dans votre ouvrage *Les Grandes oubliées* vous montrez que les femmes aussi ont fait l’histoire, mais qu’elles sont en quelque sorte tombées, pour reprendre une expression de Michèle Perrot, qui préface votre ouvrage, dans le « grand oublioir », expression particulièrement forte, empruntée en réalité à Aimé Césaire, qui parlait des noirs, et que vous reprenez en conclusion de votre ouvrage. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette invisibilisation ?

Titiou Lecocq :

Les mécanismes mis en place selon les époques et selon les rôles qu’avaient les femmes sont si nombreux qu’il est difficile d’en faire un résumé.

En 2016, à la suite d’une interpellation sur le faible nombre d’autrices représentées dans leurs publications, les éditions de « La Pléiade » ont fait valoir que l’arrivée des femmes dans le champ littéraire était très récente. Pourtant, cela faisait de nombreuses années que des historiennes avaient montré qu’il y avait eu de nombreuses autrices, bien avant Georges Sand !

Les femmes artistes, en plus d’avoir investi des champs artistiques divers, ont en réalité eu du succès de leur vivant. C’est notamment le cas de Catherine Bernard, première femme dont les pièces seront jouées à la Comédie Française. En ce qui la concerne, l’invisibilisation n’est intervenue qu’à titre posthume car elle a été accusée, comme d’autres, de ne pas avoir rédigé elle-même ses pièces.

C’est une des raisons de l’invisibilisation des femmes à travers l’histoire : sans les chercher, on ne trouve que des hommes, comme dans les collections de « La Pléiade ».

Lors de la promotion des *Grandes oubliées*, les mêmes trois noms de femmes sont souvent revenus : Jeanne d’Arc, Catherine de Médicis et Marie-Antoinette… chacune avec une destinée souvent malheureuse.

Au moment où l’Education nationale se structure (écoles, programmes, manuels scolaires…), nous sommes fin XIXe siècle absolu du sexisme. On est alors convaincu que, pour des raisons biologiques, les femmes n’ont pas participé aux guerres, n’ont pas gouverné la France…

Aujourd’hui, les choses changent, notamment en littérature avec, au programme du bac français depuis quelques années, Olympe de Gouges et un corpus de textes sur le sujet « écrire pour l’égalité ». Toutefois, les initiatives de professeur.es ne sont pas toujours facilitées par les réclamations des parents d’élèves qui souhaitent que leurs enfants étudient les auteurs classiques (donc des auteurs masculins).

Au contraire, en histoire, les choses bougent difficilement avec un argument principal tenant au caractère « politique » de l’histoire des femmes qui devrait être gardée à l’écart des programmes qui, eux, ne feraient pas de politique.

Claire Balaresque :

Dès la préface de votre livre *Les Grandes oubliées de l'histoire*, **Titou Lecoq**, est abordée la question de la langue, avec cette interrogation de Michelle Perrot – qui signe cette préface – « *Qu'est-ce que, petite fille, on perçoit quand on ne nous raconte que l'histoire des hommes, quand on nous affirme que « le masculin l'emporte sur le féminin », dans la grammaire et au fond partout ?* »

Vous nous donnez quelques exemples de mots féminins disparus « archière, chevaleresse, jongleresse, doctoresse, mairesse » et ce si beau mot d'autrice. Vous nous donnez aussi l'exemple, très parlant, de la disparition de l'accord de proximité en mettant à jour les ressorts sexistes de cette disparition et vous insistez sur le rôle de l'Académie française dans la masculinisation de la langue française.

Yannick Chevalier, vous qui avez notamment travaillé en votre qualité de chercheur, maître de conférences en stylistique, sur les rapports entre le genre et la grammaire et sur le traitement idéologique de la langue, pouvez-vous nous en dire plus sur ce phénomène d'invisibilisation des femmes dans la langue française, notamment sous l'influence de l'Académie française ? Et pourquoi la langue est un tel enjeu d'égalité ?

Yannick Chevalier :

Il n'est également pas évident de retracer les grandes étapes de l'histoire de la langue française en dix minutes.

On peut toutefois distinguer plusieurs grandes étapes.

Les premiers textes de l'Histoire, gravés sur des tablettes sumériennes retrouvées sur le territoire de l'actuel Irak, révèlent que le premier auteur était une autrice. Les femmes étaient alors nommées au féminin.

A partir du IX^e siècle, trois grandes langues sont parlées sur l'actuel territoire métropolitain. Au Nord, ce qui deviendra notre français ; au Sud, l'occitan ; le latin pour le reste. L'étude des textes de cette époque révèle qu'il y a toujours des mots pour désigner les femmes : ex. chirurgienne ; poëtesse (en occitan) ; autrice (en latin).

Au XIV^e siècle, alors que les langues romanes émergent, l'étude des textes permet de constater que lorsqu'il s'agit de désigner des collectifs mixtes composés d'hommes et de femmes, le masculin n'est pas toujours utilisé. Ainsi, sur la fresque représentant le Jugement Dernier dans la cathédrale d'Albi, les péchés capitaux sont nommés au féminin et au masculin.

On trouve des traces de textes écrits en français, avant que la langue ne soit scientifiquement décrite et stabilisée, ce qui n'arrivera qu'au XVII^e siècle. C'est alors que l'on voit apparaître la règle de l'accord de proximité, qui n'est pourtant pas justifiée grammaticalement.

A l'époque, les descriptions scientifiques (celles de l'Académie française par exemple) sont extrêmement partielles et ne décrivent que quelques formes. Ainsi, dans la 1^e édition du dictionnaire de l'Académie française en 1694, certains mots sont, soit absents mais pourtant présents dans le langage courant (ex. le terme « chirurgienne » alors utilisé dans les textes réglementaires relatifs à la profession), soit présents mais sous le **sens conjugal**.

Le cas du terme « ambassadrice » est éloquent.

1^e édition : « Femme envoyée en ambassade » et « Femme de l’ambassadeur ».

2^e édition : « Se disait, autrefois, d’une femme envoyée en ambassade » et « Femme de l’ambassadeur ».

6^e édition : uniquement « Femme de l’ambassadeur », le seul sens conjugal.

Un tel dictionnaire ne décrit donc pas le réel de la langue mais une petite partie de celle-ci : c'est-à-dire la langue que l'on emploie à la cour ou chez les auteurs. En outre, seules les fonctions de pouvoir sont écartées du dictionnaire : sont présentes boulangère, ouvrière, paysanne...

L'accord de proximité, qui consiste à accorder le genre et éventuellement le nombre de l'adjectif avec le plus proche des noms qu'il qualifie, a été relégué au statut d'exception tandis que le masculin s'impose dans l'accord de genre. On pense qu'il n'existe pas car il n'a pas été décrit, alors pourtant qu'il est très présent dans notre langue parlée.

Ainsi, lorsque l'on pose les bases de l'étude du français au XIX^e siècle, on construit une histoire de la langue très masculinisée et qui ne prend pas acte du caractère relativement égalitaire du français tel qu'il se pratique.

Sophie Rimeu :

L'histoire de la langue s'inscrit évidemment dans l'histoire et on se rend compte que ce sont finalement les femmes, les femmes féministes, qui rendent les femmes et la question de l'égalité de genre plus visibles : en histoire, après Michèle Perrot, vous, **Christine Bard** avez en quelque sorte consacré votre travail à cette tâche. Et plus particulièrement aux mouvements féministes qui ont permis des avancées significatives et fait en sorte qu'aujourd'hui, il est peut-être plus difficile d'invisibiliser ou d'oublier les femmes ? Même si je sais que l'exercice consistant à parler de la question à laquelle vous avez consacré des ouvrages entiers en seulement une dizaine de minutes est compliqué, vous voulez bien essayer ?

Christine Bard :

Les mouvements féministes, qui ont permis de visibiliser les femmes, ont eux-mêmes été invisibilisés, traditionnellement du fait d'un sexismne structurel, de gestes antiféministes au XIX^e siècle ainsi que d'un changement social que l'on attribue à une modernisation qui avancerait toute seule et non pas grâce à ces mouvements.

Le terme « féministe » comprend également des hommes qui se revendiquaient pro-féministes et qui, au plus fort des mouvements féministes fin XIX^e début XX^e, pouvaient représenter jusqu'à 1/3 de ces militant.es.

Lorsque j'ai débuté mes travaux dans les années 1980, il n'y avait pas, selon les historiens, d'histoire du féminisme en France. Le féminisme comme mouvement socio-politique était avant tout anglo-saxon.

Le combat féministe est vieux de plusieurs siècles et a débuté dans la lutte pour une égale dignité et une égale valeur dans le champ culturel, rendre visible, défendre les femmes face à des mécanismes d'exclusion récurrents, ainsi que libérer les femmes de leurs entraves (ex. réforme du Code Napoléon qui fait perdre ses droits à une femme dès qu'elle se marie).

Fin XIXe déjà apparaît l'enjeu du droit des femmes à disposer de leurs corps ainsi que le droit à l'avortement avec Madeleine Pelletier en 1911.

C'est ensuite le combat pour la citoyenneté des femmes sous la IIIe République avec le mouvement suffragiste, qui aboutira bien tardivement en 1946. Puis, s'est engagé un nécessaire mouvement pour la parité, qui a permis de rendre visibles les inégalités dans toutes les assemblées de tous les milieux.

Un féminisme d'Etat apparaît dès 1965 pour l'enjeu du travail des femmes : secrétaire d'Etat à la condition féminine en 1974, ministre des droits de la femme en 1981, création du service du droits des femmes avec des délégués régionaux et départementaux.

Plusieurs structures ont joué un rôle important : l'observatoire de la parité (1995) qui deviendra le Haut conseil à l'égalité placé auprès du Premier Ministre.

Pour faire l'histoire des féminismes il faut des archives publiques et privées. La conservation de celles-ci n'a pas été une priorité, ce qui explique aujourd'hui le manque de données.

De nombreuses associations travaillent désormais à la collecte de telles archives (Mnemosyne, la SIEFAR...).

La transmission de ces savoirs est un enjeu important : en progression dans les universités, en stagnation voire régression dans l'enseignement secondaire. Progression également pour le grand public avec de plus en plus de librairies féministes, des BD, télévision, radio, cinéma et bientôt le musée du Féminisme à Angers.

Enfin l'enjeu mémoriel : c'est l'histoire qui nourrit la mémoire du féminisme et non l'inverse. En matière d'initiatives mémoriales, les noms de rues sont en progression : on est passé, en 20 ans, de 6 à 12% des noms de rues donnés à des femmes. Du côté de la Panthéonisation, quelques entrées récentes mais au total seulement 6 femmes pour 96 hommes.

Rendre hommage à quelques figures exemplaires est sans doute nécessaire pour faire société mais la panthéonisation doit être vue avec un œil critique et il faut faire attention à ne pas raconter l'Histoire qu'à travers les héroïnes : il y a tout autant de femmes anonymes et admirables dignes d'être découvertes.

2. Comment les femmes se rendent plus visibles ?

Claire Balaresque :

Merci beaucoup Christine Bard de nous avoir montré comment le combat féministe, ou plutôt les premiers combats féministes, puisque vous insistez sur le caractère pluriel de ce mot, de ces vagues, ont permis aux femmes d'acquérir une visibilité accrue dans l'espace public.

Il reste toutefois encore du chemin à parcourir... d'autant plus dans une société où l'image – et sa réduction en stéréotypes- est toujours plus présente.

Le caractère toujours actuel de cette thématique de la visibilité des femmes, et sa dimension de combat pour l'égalité s'est illustré ces dernières années, notamment par la création du guide des expertes en 2012 par Marie-Françoise Colombani et Chekeba Hachemi, devenu en 2015 le site Expertes.fr qui recense les femmes expertes françaises et francophones pour accroître leur présence dans les médias ou encore la création en 2016 de l'association « Jamais sans Elles »,

qui propose la signature d'un engagement à ne plus participer à des événements, débats, panels d'experts ou tables rondes sans femmes.

Jessica Lopez-Escure, avant même d'occuper vos fonctions actuelles d'adjointe à la rédactrice en chef centrale de l'Agence France Presse en charge des principes rédactionnels et de la diversité, vous aviez déjà travaillé sur cette question de la place et de la représentation des femmes dans les médias.

Vous aviez d'ailleurs collaboré à une enquête universitaire menée par Marlène Coulomb-Gully - que nous avions eu la joie de recevoir il y a deux ans - sur le sujet de la représentation des femmes dans les contenus de l'AFP.

Pouvez-vous nous éclairer sur les enjeux de cette visibilité des femmes dans les médias, sur la prise de conscience progressive de ces enjeux et la façon dont ils sont traités ?

Jessica Lopez-Escure :

Deux éléments ressortent lorsque l'on se pose la question de la visibilité des femmes dans les médias : ils traitent mal les sujets liés aux femmes ; et quand ils les traitent, les femmes sont souvent présentées de façon plus stéréotypée que les hommes et sont souvent cantonnées à certains rôles, tant dans les médias écrits qu'audiovisuels.

En 2022 : 33 000 journalistes actifs avec 49% de femmes mais seulement 20% aux postes de direction (10% en presse écrite) (rédaction en chef etc.).

Il faut souligner le moment charnière de Me Too à l'automne 2017 mais aussi des initiatives antérieures : notamment l'association « Prenons la Une », association de femmes journalistes qui a porté ces sujets et a fait des tribunes à l'époque du traitement médiatique de l'affaire DSK.

L'AFP a pris ces sujets à bras le corps dès 2016 en travaillant avec Marlène Coulomb-Gully qui a suivi les dépêches de l'AFP pendant 3 ans avec ses étudiants.

En 2020, elle explique que les femmes sont quasiment absentes des dépêches et des articles. Elles sont davantage décrites par le statut marital, on sait davantage comment elles sont habillées que les hommes et on connaît davantage leur âge. Elles ne sont parfois nommées que par leur prénom.

En 2021, le rapport du HCE sur le sexisme a été consacré au sexisme dans la presse écrite et a constaté que les femmes sont absentes des titres, ne sont quasiment pas photographes de presse, sont davantage décrites par leur physique et sont très peu expertes (seulement 20% des femmes).

L'étude de référence sur le sujet, le *Global Media Monitoring Project* (GMMP), analyse les médias de 116 pays du monde et, dans sa dernière édition, a établi que les femmes n'étaient présentes que dans 25% des contenus médiatiques.

Enfin, les femmes tiennent plus souvent certains rôles : victimes, témoins, mères de famille, travail dans le *care*... alors pourtant que les médias ont un rôle dans l'image qu'ils véhiculent de la société. Ils doivent ainsi se poser la question de la manière dont ils citent les femmes : en position passive, active, leader d'un sujet ou victime.

Sophie Rimeu :

La façon d'écrire et de s'exprimer évolue sans cesse, on l'a vu tout à l'heure et on le voit et l'entend aujourd'hui avec les évolutions pour rendre visibles et audibles le féminin, dans notre langue : Pourriez-vous, **Yannick Chevalier**, nous en dire un peu plus, sur cette féminisation, d'abord des noms de métiers et aujourd'hui plus largement de tous les noms, voire des accords, avec des expressions inclusives que l'on entend de plus en plus comme par exemple « Auditeurices » ?

Yannick Chevalier :

On voit l'écriture inclusive comme une nouvelle norme qui s'impose, avec des normes strictes sur l'utilisation des points ou des tirets, alors qu'en réalité, il y a plusieurs normes qui coexistent. Ce ne sont que des protocoles.

Il s'agit d'ailleurs davantage d'un « protocole rédactionnel non discriminant » car il ne s'agit pas tant d'inclure les femmes dans la langue, qui l'ont toujours été, mais de rompre avec une logique d'invisibilisation. On a l'impression de devoir écrire au masculin générique ce qui n'a, grammaticalement, aucun fondement.

On a également l'impression que c'est une nouvelle norme alors que l'on trouve des traces d'écriture inclusive dans tous les textes depuis que l'on a des textes écrits en français et en particulier les genres juridiques, ce qui traduit bien la volonté de décrire le réel tel qu'il est et non pas tel qu'on voudrait qu'il soit.

Pourtant, de grands textes ont souvent grammaticalement exclu les femmes : la DDHC, la déclaration du suffrage « universel » en 1848.

Claire Balaresque :

Merci beaucoup **Yannick Chevalier** pour ces éléments sur, comment à travers la langue et les évolutions de celle-ci, il est possible de donner à voir les femmes, de leur rendre leur place.

La question de la visibilité des femmes dans l'art, de leur place au sein de celles-ci est également très importante, elle a été abordée par de grands noms de l'histoire des femmes dès les années 1970 avec par exemple la parution en 1971 dans la revue ARTnews de l'essai de l'historienne américaine Linda Nochlin « *Pourquoi n'y a-t-il pas eu de grandes artistes femmes ?* ».

Dalila Belaza, vous qui êtes une femme artiste, chorégraphe, interprète et pédagogue, qui cherchez à travers vos créations à « questionner l'intime pour en extraire une histoire des hommes réinventée », pouvez-vous nous parler, à travers votre expérience personnelle, de l'actualité de cette place et de cette visibilité des femmes dans l'art, en particulier l'art vivant ? Des combats qu'il faut encore mener pour assurer cette visibilité ?

Dalila Belaza :

On constate une explosion de la danse contemporaine dans les années 80 du fait de politiques volontaristes afin de lui redonner ses lettres de noblesses face à la danse classique.

La danse contemporaine a un héritage incontestable mais avec une forme d'inégalité. Ainsi, les jurés d'audition en danse contemporaine sont souvent des femmes et elles peuvent avoir tendance à faire prévaloir le vécu sur la technique lorsqu'il s'agit de candidats masculins, quand il sera attendu des femmes une technicité à toute épreuve.

Pour moi, la danse a été une forme d'extraction d'injonctions qui pouvaient relever de la sphère privée ou sociétale.

Dans ce milieu, on aura tendance à attribuer aux femmes des qualités de chercheuses, de concentration sur un projet, mais rarement des qualités de direction artistique qui relèvent davantage du masculin.

Quand on dirige une équipe de danseurs, on peut se sentir accusée sur des manières de gérer des équipes, ce qui n'arrive pas en présence d'une direction masculine. Car la femme, en s'affirmant et en portant un projet, revêtirait des caractéristiques présumées masculines.

Titiou Lecocq :

Plusieurs études ont été menées dans le monde du travail et ont montré que les qualités valorisées dans le monde de l'entreprise (initiative, « grande gueule », être prêt à bousculer les gens) sont associées au masculin, mais ne sont pas du tout les qualités mises en avant dans le milieu scolaire. Effectivement, alors qu'en milieu scolaire les filles sont meilleures que les garçons, de telles qualités sont vues comme des handicaps à l'arrivée en entreprise (puisque il faut savoir perturber).

Sophie Rimeu :

Dalila Belaza, comment vivez-vous le fait que les femmes s'imposent comme chorégraphes dans la danse contemporaine ? Cela peut-il expliquer que plus de femmes s'impliquent en tant que directrices ?

Dalila Belaza :

Ma manière de travailler est d'échapper à un héritage inconscient et à un fonctionnement particulier. C'est aussi échapper à la projection en avant qui serait de s'attacher à une image de la chose, de façon à échapper à des injonctions et à pouvoir travailler sur un état asexué qui ne relèverait ni de l'homme, ni de la femme, mais plutôt de l'être humain. C'est une façon, non pas d'ignorer ces questions d'inégalités mais plutôt de les transcender.

Sophie Rimeu :

Titiou Lecoq, vous avez tenu un blog « *Girls and Geek* », produit des articles de presse, pour *Slate* ou *Libération*, écrit des romans, des essais... Et j'en oublie sans doute, mais il me semble que toutes ces activités vont dans le même sens : vous rendez visible ce qui était jusque-là tu, caché, au motif qu'il s'agit de la sphère privée, de l'intime. Or, et vous le montrez très bien, ces questions de violences conjugales, de partage des tâches ménagères ou encore d'argent sont évidemment éminemment politiques et capitales dans le combat pour l'égalité. Pourriez-vous nous en dire un mot ?

Titiou Lecocq :

Si le fait qu'il existe un système global de domination a été étudié, 1000 problèmes se posent pour 1000 solutions, ce qui peut donner une impression de découragement.

Le moment où j'ai commencé à se rendre compte que j'étais moi-même victime d'inégalité a été un choc. J'ai mis du temps à me rendre compte que ça me concernait directement. Par exemple, dans ma jeunesse : les maîtres de conférences à l'université étaient très majoritairement des hommes ; en philo il n'y avait presque que des garçons alors que les filles étudiaient les lettres modernes.

L'affaire DSK est pour moi un moment clé, avant même Me Too. L'entièreté de la classe politique française défend alors DSK.

Le dernier sujet auquel je me suis intéressée, c'est l'argent. Certes, les femmes ont obtenu le droit de vote en 1944 mais elles n'ont obtenu le droit de faire des placements financiers à la Bourse qu'en 1987.

Pendant très longtemps en France, le discours ambiant était irrigué par le conjugalisme : on pense par foyer, toujours composé de 2 personnes avec 2 salaires différents. En moyenne, dans les couples hétérosexuels, les femmes gagnent 32% de moins que leur compagnon.

La féminité est profondément associée au don. Commencer à calculer pour une femme, c'est vu comme perdre sa nature de femme et se dénaturer : l'idée d'une femme qui s'enrichit est vue comme antiféminin.

Claire Balaresque :

L'art, l'économie, la conquête de l'intime... les champs du combat pour l'égalité sont très vastes et pour reprendre le slogan sur lequel vous concluez, **Christine Bard**, votre ouvrage consacré au(x) *Féminisme(s) : 150 ans d'idées reçues*, « *Le féminisme (est) une aventure contemporaine* ».

Pouvez-vous nous parler de cette aventure, de l'actualité de ce combat pour la visibilité des femmes dans la sphère publique ?

Ce combat s'est à la fois institutionnalisé, avec par exemple les célébrations et événements institutionnels auxquelles donne désormais lieu la journée du 8 mars, la création de musées consacrés à l'histoire des femmes ou de leurs luttes – je pense bien sûr à l'AFEMUSE, l'Association de préfiguration du Musée des Féminismes (AFEMUSE) dont vous êtes vice-présidente et dont vous êtes venue nous parler en octobre.

Ce combat est aussi de plus en plus multiforme, parfois même éclaté : pouvez-vous aussi nous parler de ses dimensions nouvelles et de la coexistence des vagues successives de féminisme que vous analysez dans vos travaux ?

Christine Bard :

Les termes de culture et de féminisme sont de plus en plus associés, ce qui n'était pas le cas avant.

Il a fallu des femmes artistes pour qu'elles puissent exister : par exemple, l'Union des femmes peintres et sculpteurs a été créée à la fin du XIXe. On a un peu oublié que certaines de ces femmes ont eu une gloire époustouflante et ont gagné beaucoup d'argent : par exemple Tamara de Lempicka gagne plus que Picasso dans l'entre-deux guerres.

Certaines ont été oubliées puis redécouvertes, comme par exemple Rosa Bonheur.

Des groupes féministes spécifiques, telles que les *Gorilla Girls*, ont été créés pour dénoncer les discriminations sexistes et racistes dans les musées aux Etats-Unis. Elles démarrent leurs actions en 1985 en réaction à une exposition au *MOMA* avec seulement 13 femmes sur 169 artistes.

En 1997, a lieu en France la première exposition sur l'art féministe.

Le féminisme d'Etat a joué un rôle important avec les deux rapports de 2006 et 2009 rédigés par Reine Prat sur l'égalité Femmes/Hommes dans le secteur des arts et de la culture. Le résultat

était contre-intuitif car on se disait que le milieu de la culture était progressiste alors que ce n'était pas le cas.

Depuis 2009, l'association HF, organisée par région, joue un rôle important dans le milieu de la culture.

En 2009, le centre Pompidou propose une exposition marquante : *Elle@Centre pompidou*. 300 artistes femmes présentes dans les collections ont été exposées, pendant 3 ans. La polémique a été énorme, avec des critiques de droite comme de gauche et même dans les milieux féministes, mais au final il y a eu 2,5 millions de visiteurs et visiteuses.

Dans les années 2010, Aurore Evain retrouve l'histoire du mot autrice, qui a remplacé auteure en peu de temps. Et le terme de matrimoine revient.

Camille Morino crée l'association *Aware* en 2014 puis apparaissent en 2015 les journées du matrimoine.

Se met aussi en place la structure *Femmes artistes en réseau* pour mieux préserver les archives sur les femmes artistes du passé.

L'exposition *Où sont les femmes ?* à Lille montre que sur 60 000 œuvres au palais des Beaux-Arts, on compte seulement 135 œuvres de 80 femmes artistes. Et dans le parcours permanent, 12 œuvres de femmes sur 3 000 œuvres.

Pourquoi faudrait-il rendre ces femmes plus visibles ? C'est une question de justice et d'égalité, l'enjeu est de créer une culture mixte, inclusive, qui nous permet de revisiter l'histoire de l'art. Par exemple, le cubisme ce n'est pas la même chose selon que l'on parle d'hommes ou de femmes.

Une journée d'étude à la Philharmonie de Paris a montré qu'il n'y avait que 4% de compositrices alors que les historiens et spécialistes ont redécouvert beaucoup de compositrices. Il existe par exemple le festival *Présences compositrices* à Toulon depuis 2006.

Par ailleurs, j'ai mené des recherches importantes sur l'intersectionnalité dans le cadre de l'exposition *Parisiennes citoyennes* au musée Carnavalet.

La notion d'intersectionnalité est presque consubstantielle au féminisme : Flora Tristan par exemple articulait la notion de classe et celle de sexe. Le combat pour le socialisme devait nécessairement être relié au combat des femmes. En plus d'être des femmes, elles ont différentes appartiances politiques et religieuses.

Je déplore qu'il y ait autant de polémiques sur l'intersectionnalité alors que ça devrait aller de soi que les femmes ont des appartiances et des identités multiples.

Depuis quelques années, le courant Afro-féministe, très dynamique en France, interpelle le féminisme plus traditionnel en considérant que celui-ci a des angles morts, que les féministes n'ont pas conscience de leur blanchité.

J'étais au premier colloque en France sur la blanchité : ça interpelle mais le féminisme tel qu'il s'est construit en France s'explique notamment par la tradition universaliste et républicaine qui ne donne pas forcément de place à ces problématiques-là.

3. Pourquoi il est si difficile d'accéder à l'égalité en la matière ?

Sophie Rimeu :

Les débats entre féministes témoignent aussi des difficultés rencontrées et on va donc s'intéresser maintenant à la question de savoir pourquoi le combat est si difficile, pourquoi les résistances sont toujours aussi fortes et, bien sûr, comment on peut néanmoins continuer d'avancer.

Jessica Lopez-Escure, dans les médias, comment on fait pour continuer vers l'égalité réelle et ne pas se contenter d'un féminisme *washing*, dénoncé notamment par une de vos collègues Léa Lejeune ? Est-ce que l'idée d'un ou d'une *gender editor*, comme Lénaïg Bredoux chez Mediapart pourrait être étendue, voire imposée à l'ensemble des médias ?

Jessica Lopez-Escure :

On m'a commandé un rapport pour des actions concrètes dans les contenus de l'AFP. Quand on se pose la question de la représentation des femmes dans les médias, on se pose vite la question de la représentation d'autres personnes : LGBT +, minorités ethniques, raciales.

Parmi les solutions, j'ai proposé un poste à la rédaction en chef lié à ces questions. La question de la diversité est une première piste d'action qui doit être complétée par autre chose.

Lenaig Bredoux est la première *gender editor* en France chez Mediapart, elle est la responsable éditoriale des questions de genre.

Je me suis rendue compte qu'il était difficile de faire des choses très radicales. En revanche, il faut faire de la sensibilisation, des formations sur l'écriture inclusive, des formations sur la base du volontariat avec des femmes et des hommes.

Claire Balaresque :

La création de poste de *gender editor* ou simplement de poste de journaliste spécialisé dans les questions liées aux genres et aux discriminations suscitent de nombreuses réactions négatives. Un article traitant de ce sujet, paru dans un hebdomadaire (*Marianne*) en décembre dernier, était ainsi intitulé : « *Que va nous réservier le journalisme dans l'avenir ? On a déjà hâte de ne pas savoir* ».

La re-féminisation de la langue suscite également de nombreuses résistances. En octobre 2023, le Sénat a ainsi adopté une proposition de loi (portée par le groupe « LR ») visant à « protéger la langue française des dérives de l'écriture dite inclusive ». Elle s'appliquerait notamment « aux publications émanant de personnes publiques ou privées avec une mission de service public ».

Pourriez-vous, **Yannick Chevalier**, nous aider à comprendre les ressorts et les enjeux de ces réactions critiques et de ces résistances ? Et comment y faire face ? Pourquoi la langue est un tel enjeu de pouvoir ? Faut-il légiférer en la matière ?

Yannick Chevalier :

Pour poser le cadre, il faut préciser qu'à chaque fois que des mouvements de femmes réclamaient une égalité de droits, il y a eu tout le temps des revendications pour un traitement égalitaire des représentations des femmes et des hommes dans la langue.

La puissance publique a toujours été en retard sur ces questions de langue. La République française n'a de langue officielle que depuis 1992, moment auquel elle fait son entrée dans la Constitution.

Au sein des mouvements féministes, il n'y a pas de consensus sur le bien-fondé de la féminisation des noms de métiers, titres, grades.

Dans les années 1920, lorsque les premières femmes accèdent au barreau, elles sont très réticentes à se faire appeler avocate.

Dans les années 1970, la volonté d'étendre le féminin au nom de métiers ou de fonctions s'affirme, d'où la création dans les années 1980 d'une commission qui est mandatée par le Premier ministre pour combler les lacunes de notre vocabulaire. La Commission rend ses travaux au Premier ministre de l'époque, M. Laurent Fabius, à charge pour lui de faire paraître les recommandations de la commission : nommer les femmes au féminin et les hommes au masculin.

C'est seulement au soir du 11 mars 1986 qu'il fait paraître une circulaire sur le sujet, soit un soir d'élections... qu'il perd. Ainsi, cette circulaire, qui visait à introduire un vocabulaire féminin dans les fonctions de l'Etat, n'a jamais été appliquée.

Il faut alors attendre 1996 avec l'arrivée de Lionel Jospin comme Premier ministre, qui nomme un certain nombre de femmes à des ministères importants (Mmes Royal, Guigou, Aubry et Buffet), lesquelles demandent à leurs administrations de les nommer madame LA ministre. Lionel Jospin republie alors une circulaire similaire à celle prise par Laurent Fabius. L'Etat décide ensuite de se doter d'un guide de la féminisation des noms de métiers tel qu'il existe en Belgique depuis 1993, au Québec depuis 1979 et dans le canton de Genève depuis 1988.

Dans les métiers de la justice, la féminisation avance de façon assez considérable, tandis que dans le même temps, des incohérences subsistent dans les décisions des tribunaux administratifs : certains donnent raison à ceux qui protestent contre l'écriture inclusive, d'autres non.

Sophie Rimeu :

L'écriture est un enjeu, avec des résistances fortes et très exacerbées, mais plus généralement il existe une véritable violence, notamment sur les réseaux sociaux, à l'encontre des féministes, notamment par des courants masculinistes. Comment fait-on pour résister à ces violences et pour porter néanmoins le combat pour l'égalité sans être accusée de vouloir « *détruire les hommes, la langue et l'histoire* », puisque c'est ainsi que les anti-féminismes présentent les luttes intersectionnelles et l'éveil à ces questions ou « *wokisme* » ?

Titiou Lecocq :

Contrairement à ce que l'on pourrait faire croire, la pensée sexiste n'est pas l'apanage de certaines personnes qui n'auraient pas lu les bons ouvrages ou n'auraient pas eu la chance d'accéder à ceux-ci. C'est une véritable construction intellectuelle conscientisée.

D'après eux, ce ne sont pas eux qui sont sexistes, mais c'est la biologie qui est ainsi faite, ce qui est aussi une manière de se déresponsabiliser car « la nature est ainsi faite ».

La prévalence de tels discours dans les médias et sur les réseaux sociaux s'inscrit dans un contexte de montée des discours fascisants.

Jessica Lopez-Escure :

En Espagne et en Argentine, cela fait plusieurs années que des postes de *gender editor* ont été mis en place.

En Argentine, il y a 10 *gender editor* qui ont créé un réseau. En tirant les leçons de cette expérience, il est apparu que le principal défaut de ce type de poste était le cyberharcèlement dont étaient victimes les personnes qui les occupent, ce qui fait qu'elles n'ont parfois pas envie de continuer.

Claire Balaresque :

Christine Bard, vous vous êtes également intéressée à la question de l'anti-féminisme, ordinaire ou extraordinaire, y compris des femmes, aux « idées reçues » sur le féminisme et à son instrumentalisation.

Dans le temps très court qui nous reste, nous aimerions vous poser encore deux questions, la seconde étant primordiale : Pourquoi tant de résistance, pourquoi la visibilité accrue des femmes dans l'espace public dérange tant ? Surtout, que peut-on faire pour éviter le risque de retour en arrière, de ré-invisibilisation des femmes ? Quel rôle peuvent, doivent jouer la loi, les institutions ?

Christine Bard :

Les antiféminismes sont beaucoup moins étudiés que la sociologie des féminismes.

Je suis d'ailleurs un peu seule dans le champ universitaire français.

Les antiféminismes doivent être contextualisés.

Les mouvements masculinistes insistent sur une virilité qui serait bafouée dans la société. C'est étayé par un imaginaire viril, présenté dans le rapport de la MIVILUDE.

On y retrouve des éléments idéologiques d'extrême droite, des éléments religieux traditionnalistes mais on constate également aujourd'hui des renouvellements. C'est le cas notamment avec le développement des coachs en séduction, des conseils sexologiques... accompagnés de messages encourageant à la domination des femmes, ainsi qu'au passage à l'acte meurtrier.

En Amérique du Nord, les IncelsS tuent des femmes parce qu'elles sont femmes.

Des femmes peuvent-elles être pro-masculinistes ?

Les femmes anti-féministes ont des arguments communs mais aussi spécifiques avec un registre d'action qui est moins violent et moins misogyne. Elles se prévalent d'un ordre divin ou naturel, ou ont peur d'un changement qui serait dangereux pour les femmes.

Il ne faut pas prendre les anti-féministes pour des êtres aliénés. Les militantes de l'anti-féminisme sont des contradictions ambulantes car elles tiennent un discours pro-masculinistes.

On peut distinguer 3 types de femmes anti-féministes :

- L'anti-féministe politique avec Marthe Borély, dans l'Action Française, à l'origine du slogan « La France aux françaises », qui défend consciemment une ligne antiféministe, xénophobe, antisémite, avec un certain succès.
- L'anti-féministe intellectuel avec Gina Lombroso, dont les livres ont un succès énorme. Cette autrice italienne est traduite en français. Ses ouvrages traitent de la psychologie de

la femme : la femme serait altérocentrée, c'est-à-dire qu'elle vivrait pour les autres, dans le don d'elle-même. Gina Lombroso, docteure en médecine, s'appuie sur des travaux scientifiques pour étayer ce discours antiféministe.

- L'anti-féministe de Berthe Bernage, autrice de la série des *Brigitte* paru dès 1928, qui constitue un roman d'initiation pour jeunes filles catholiques. Ce n'est pas uniquement du sexe ordinaire, il y a une dimension très politique dans cette œuvre de conditionnement des jeunes filles.

Pourquoi être anti-féministe ? Pour éviter la stigmatisation du mot « féminisme » ; en raison d'une éducation familiale... Les causes sont multiples.

Sophie Rimeu :

La visibilité acquise par les femmes dérange.

Dalila Belaza, est-ce que finalement, grâce à l'art et notamment à la danse, on ne peut pas plus facilement porter ce combat pour l'égalité, voire dépasser la question du genre en donnant à voir de la même façon tout corps, qu'il soit masculin/féminin ou non genré ?

Dalila Belaza :

L'acte de création est militant. La création me permet d'être dans un laboratoire qui recrée une expérience de vie. Cette expérience est aussi un acte de sensibilisation vis-à-vis de soi-même et des autres.

Je me rends compte que je travaille dans un temps présent, ce qui permet de déconstruire des sphères de l'intime que l'on n'atteint pas et qui restent sinon des angles morts. La danse me permet d'ouvrir des portes de l'inconscient car c'est là aussi que des mémoires se nichent, des mémoires que l'on ne remet pas forcément consciemment en cause.

J'essaie dans mon travail de retrouver un état d'équilibre et d'échapper à un conditionnement psychologique. Ce qui fait barrage, ce sont les assignations desquelles on ne sort pas. Cela crée une peur de l'autre, là où il faudrait de l'acceptation.

Mon projet de création avec une compagnie de danse folklorique aveyronnaise m'a permis de mettre en lumière comment, sans rien changer à leur danse, on pouvait en revisiter le geste et le vider de sa revendication pour qu'il existe d'une manière pleine.

III. Débats avec la salle et conclusion (17h00-17h30)

1^e question : pas vraiment une question mais plutôt un constat de l'invisibilité des femmes dans le contentieux fiscal avec beaucoup d'hommes qui contestent leur impôt sur le revenu et leurs femmes qui sont souvent des accessoires à celui-ci.

2^e question : Je me suis interrogé sur le type de regard avec lequel on visibilise ou invisibilise les femmes : ex. male gaze. Quand on représente les femmes, leurs corps, à partir de quelle perspective on se place et celle-ci n'est-elle pas toujours masculine ? Est-ce qu'une limite de la consensualité du féminisme ne tient-elle pas aux divisions internes aux féminismes ?

Jessica Lopez-Escure : renvoi au test de Bechdel et aux recherches d'Iris Brey.

3^e question : du côté judiciaire, je peux témoigner de l'anti-féminisme et de son organisation. J'ai vu s'organiser nettement ces dernières années un mouvement masculiniste dans la défense aux affaires familiales. Sur la question de l'attribution de la garde, des pensions alimentaires... Vrai mouvement du mythe de la garde alternée. On s'est aperçu que la garde alternée, contrairement à ce que l'on pouvait penser sur le fait que les hommes la demandaient car ils voulaient s'occuper des enfants, était en réalité un moyen de garder du pouvoir sur les femmes, de les empêcher de déménager, de s'éloigner, tandis que les hommes se déchargeaient finalement des enfants sur la grand-mère. Fort masculinisme anti-femmes devant les juges aux affaires familiales (JAF), développement du syndrome d'alinéation parentale (façon pour les hommes de venir face au JAF et de dire que les mères sont des menteuses). Beaucoup de JAF motivent leurs décisions sur ce syndrome alors que celui-ci a été inventé par les hommes et n'est pas du tout scientifique. Existe-t-il des écrits sur les masculinismes mais dans le milieu judiciaire ?

Christine Bard : Le point de départ semble se situer en 1969 avec l'affaire de Cestas avec des réactions des hommes face aux modifications du droit de la famille. André Fourquet est devenu le héros de ces mouvements de la condition paternelle dans années 70. Ce sont des militants qui étaient prêt à réaliser des actes d'extrême violence.

La division des féminismes est un fait historique, les féminismes sont en concurrence les uns avec les autres. Face à une question aussi importante, c'est inévitable. Mais cette division est intéressante car elle peut produire du débat et des avancées avec des moments d'union possible. Par exemple, dans les années 30, les féminismes ont su se mobiliser contre le fascisme malgré leurs différences politiques sérieuses (pour ou contre l'Union sacrée).

4^e question : Intersectionnalité et difficulté qu'il y a encore à prononcer ce mot. On est souvent perçu comme étant plus radical lorsqu'on pointe du doigt ces questions. Est-ce qu'il n'y a pas de valeur à exiger radicalement un féminisme intersectionnel qui prendrait en considération toutes les questions pour avoir un impact plus direct et pérenne ?

Christine Bard : Il ne faut pas négliger, chez les féministes qui s'opposent à l'intersectionnalité, la crainte que la dimension anti-raciste prenne la place de la dimension anti-sexiste. De la même manière que, dans les luttes du passé, certaines organisations syndicales pouvaient faire le choix prioritaire de la lutte des classes en sacrifiant la dénonciation du sexisme dans leur propre rang et en considérant comme non urgents des droits qui valaient pour toutes les femmes.

Le féminisme intersectionnel est devenu aujourd'hui ce qu'il y a de plus important et novateur. Ça restera l'un des identifiants de la 3^e vague du féminisme. Il y a des alliées chez les féministes blanches de ces luttes là mais aussi une hostilité chez d'autres qui me semble surtout dû à certains amalgames.

Yannick Chevalier : En ayant une vision à long terme, on se rend compte que parmi les oubliées de l'histoire que sont les femmes, on a une couche supplémentaire de femmes noires ou arabes qui sont encore plus oubliées. Le terme a été forgé dans les années 1980 par une juriste californienne qui devait rendre compte d'une véritable difficulté professionnelle : selon l'angle d'attaque de ses plaidoiries, elle ne pouvait pas s'appuyer sur les mêmes arguments. Soit il fallait qu'elle s'appuie sur les législations liées à l'origine de sa cliente ; soit sur le statut de femme de celle-ci.

C'est dire que ce n'est pas l'un ou l'autre, mais en matière de droit, il faut faire évoluer les choses pour que ce soit l'un ET l'autre.

Christine Bard propose de l'on réfléchisse à l'intersectionnalité des haines : anti-féminisme, LGBTphobie et antisémitisme.

5^e question : le masculinisme exprime surtout une rancœur dans les schémas privés mais monte de plus en plus dans les entreprises : fin des quotas, fin de l'égaconditionnalité... Enormément de confusion en ce moment dans les organisations de travail sur les pistes à adopter. Il n'y a aucun changement ni aucune organisation de travail pour prendre en compte ces mixités. Globalement, y a-t-il une culpabilité qui monte dans les entreprises ?

Christine Bard : je ne sais pas mais il y a une récurrence dans l'histoire qui consiste à dire que les féminismes sont allés trop loin, que l'égalité a été atteinte.

Est-ce que ça annonce une pause ? On n'a jamais connu dans l'histoire une telle intensité féministe.

6^e question : Contentieux des étrangers, éléments sur l'invisibilisation des femmes migrantes. Thème qui ressort beaucoup au contentieux avec la régularisation par le travail qui est systématiquement mise en avant alors que ça touche surtout des hommes.